

copie a été préparée par moi-même et prise sur l'original que je tiens en mains.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé lecture faite.

TÉMOIGNAGE DU R. P. CORCORAN, C. S. V.

Révérènd M. P. André Corcoran professeur au Collège Jolietle étant dûment assermenté dépose et dit : Je suis professeur de philosophie au Collège Jolietle.

R. Il y a déjà quelque temps que j'ai pris communication de l'écrit incriminé en cette cause, lors que le journal est parvenu au Collège.

R. C'était vers le 5 novembre courant.

R. Je pense que l'écrit en question est de nature à blesser et humilier et exposer au ridicule du public le plaignant en cette cause.

R. Je sais que le dit écrit est faux.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

TÉMOIGNAGE DE L'AVOCAT J. MARTEL.

Joseph Martel, avocat de la Ville de Jolietle, étant dûment assermenté, dépose.

Q. Veuillez prendre communication de l'écrit imprimé dans le *Canada-Revue* et incriminé par la plainte en cette cause et dire si vous le savez faux et de nature à blesser, nuire, humilier le plaignant, de le diffamer en autant qu'il le traite d'aliéné ?

R. C'est la première fois que j'ai occasion de lire l'article en question.

R. Cet article est faux dans cette dernière partie où le plaignant est représenté non pas comme un aliéné ordinaire mais "un hospice à lui seul". Cette partie de l'article est injurieuse et de nature à blesser, humilier, diffamer et exposer le plaignant au ridicule et il est aussi de nature à lui nuire considérablement.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

TÉMOIGNAGE DE M. ALBERT GERVAIS.

Albert Gervais, libraire, imprimeur, de la ville de Jolietle, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles dépose et dit :

Je suis le propriétaire-éditeur de l'*Etoile du Nord*; comme tel.